

Bachelier en Informatique de gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE IG304 Ethique			
Code	ECIG3B04IG304	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be) HELHa Campus Montignies Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement "Ethique" fait partie du cursus de formation du bloc 3 des études de Bachelier en Informatique de gestion.

Elle concerne l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.

Elle vise à sensibiliser l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans la société, à amorcer et à nourrir une réflexion sur ses responsabilités présentes et futures de citoyen, de travailleur et d'homme.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement "Ethique", l'étudiant sera capable de :

- situer le rôle de la citoyenneté dans notre société
- expliquer le processus de professionnalisation et les attentes éthiques qui y correspondent
- définir diverses notions liées à l'éthique
- identifier différents types de jugements
- caractériser quelques conceptions éthiques
- établir le questionnement éthique qui est soulevé, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, ou encore à partir de faits de société ou de pratiques professionnelles
- énoncer la spécificité de la RSE

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECIG3B04IG304A Citoyenneté, éthique et société

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECIG3B04IG304A Citoyenneté, éthique et société

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

1. Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

2. Exceptions autres :

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la Direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.
- L'étudiant, souhaitant s'impliquer dans une participation citoyenne à travers un mandat au niveau de l'OEH (présidence, vice-présidence, mandat OEH externe dans le pôle hennuyer, à l'ARES ou dans une organisation représentative des étudiants), au niveau de HELHa Sport (présidence, vice-présidence), dans un Conseil HE (Conseil pédagogique, Conseil social) et/ou à l'Organe de Gestion, dans le Conseil du Département Economique de la HELHa, pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent dans cette UE. Pour cela, il lui faudra prendre contact verbalement avec la Direction pour lui signifier son souhait d'une telle participation citoyenne et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet institutionnel**).
- Lors de l'année académique durant laquelle l'UE 304IG Ethique est inscrite au programme d'études de l'étudiant, celui-ci, après avoir pris connaissance et accepté les modalités particulières fixées par le responsable de l'UE, signera pour accord un contrat spécifique (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet réflexif**). L'ensemble de cette démarche doit être faite pour le 15 octobre. Durant toute la période que dure cette démarche, l'étudiant ne peut s'absenter du cours. Bien que l'UE (ou l'Activité d'Apprentissage) concernée soit prévue au Q1, l'étudiant, dans le cadre de ce dispositif d'exception, sera évalué à l'issue du Q2. En cas d'échec en 1ère session (Q2), l'étudiant, après avoir pris connaissance lors de la consultation des copies des consignes spécifiques de l'enseignant, devra en 2de session (Q3) soit fournir un nouveau travail réflexif selon les consignes de l'enseignant, soit, toujours selon les consignes de l'enseignant, présenter l'examen écrit sur le cours selon les modalités classiques retenues dans la fiche ECTS. En cas de non-respect de ces modalités (par exemple, l'étudiant qui ne prend pas contact avec l'enseignant durant la période officielle de consultation des copies du Q2 pour connaître les modalités d'évaluation de 2de session au Q3), la note correspondante sera un "Pas Présenté" (PP).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code

couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Informatique de gestion

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Citoyenneté, éthique et société			
Code	20_ECIG3B04IG304A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

- L'activité d'apprentissage "Citoyenneté, éthique et société" concerne tout d'abord l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.
- Dans ce cadre, elle vise à sensibiliser l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans la société, à amorcer et nourrir une réflexion sur ses responsabilités présentes et futures de citoyen, de professionnel et d'être humain.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage "Citoyenneté, éthique et société", l'étudiant sera capable de :

- situer le rôle de la citoyenneté dans notre société
- expliquer le processus de professionnalisation et les attentes éthiques qui y correspondent
- définir les différentes notions liées à l'éthique
- identifier différents types de jugements
- caractériser quelques conceptions éthiques
- établir le questionnement éthique qui est soulevé, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, ou encore à partir de faits de société ou de pratiques professionnelles
- énoncer la spécificité de la RSE

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Citoyenneté et société : d'hier à aujourd'hui
 - Professionnalisation et professionnalisme
 - Qu'est-ce que l'éthique ?
 - Notions d'acte humain, de morale, de valeur, de norme, de droit, de déontologie, de jugement moral, de conscience morale
 - Différentes approches éthiques (vertus, devoirs, conséquences, responsabilité, communication)
 - Ethique et entreprise : la RSE
- Concepts-clés :**
Citoyenneté / Civilité / Civisme / Professionnalisation / Professionnalisme / Ethos professionnel / Valeurs / Normes / Droit / Morale / Ethique / Déontologie / Jugement de fait / Jugement de valeur / Jugement de recommandation / Conscience morale / Ethique de la vertu / Ethique du devoir / Ethique conséquentialiste / Ethique de la responsabilité / Ethique de la communication / Autonomie / Hétéronomie / Impartialité / Stakeholders /...

Démarches d'apprentissage

- En mode présentiel (celui qui a été retenu initialement en ce début d'année académique), le cours
 - sera donné de manière magistrale et
 - intégrera une démarche interactive visant à susciter le questionnement et la réflexion éthique de l'étudiant dans une perspective citoyenne à partir de l'un ou l'autre cas, fait, situation, comportement social, issus principalement de la réalité sociale contemporaine.
- En mode distanciel, le cours
 - sera donné en direct via Teams,
 - comprendra l'exposé de la matière du jour ainsi que l'utilisation ponctuelle de l'une ou l'autre forme de support (par exemple, power-point et/ou texte-document et/ou capsule vidéo) et
 - encouragera l'échange d'avis, de réactions en lien avec la matière traitée.

Dispositifs d'aide à la réussite

- En mode présentiel (celui qui a été retenu initialement en ce début d'année académique),
 - insister sur la présence et la participation au cours,
 - communiquer une liste de questions comptant pour 40% des points de l'examen écrit,
 - pouvoir consulter sa copie d'examen après chaque période d'examens (Q1 et Q3) concernée par l'Activité d'Apprentissage.
- En mode distanciel,
 - insister sur la présence et la participation au cours,
 - pouvoir consulter sa copie d'examen après chaque période d'examens (Q1 et Q3) concernée par l'Activité d'Apprentissage.

Ouvrages de référence

- Arendt, H., Considérations morales (1996), Ed. Rivage Poche/Petite Bibliothèque
- Castillo, M., La citoyenneté en question (2002). Ed. Ellipses, Coll. Philo
- Droit, R-P., L'éthique expliquée à tout le monde (2009), Ed. du Seuil
- Savater, F., Ethique à l'usage de mon fils (2001), Ed. du Seuil, Coll. Points
- Thiaw-Po-Une, L., (Sous la direction de), Questions d'éthique contemporaine (2006), Ed. Stock, Coll. Les essais

Supports

- Notes de cours déposées sur Moodle Connected après chaque partie de cours terminée au regard de cette UE

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles de l'épreuve seront disponibles sur Connected au regard de l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).